Les Jeunes MR demandent un durcissement des peines pour les agressions à caractère homophobe

Niveau de pouvoir :

Fédéral

Catégorie :

Egalité des chances

État des lieux :

En considérant que :

La loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination interdit toute discrimination fondée notamment sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre.

Le Code pénal belge, en son article 405quater, prévoit des circonstances aggravantes lorsque certaines infractions sont commises avec un mobile haineux fondé sur l'orientation sexuelle, le sexe, l'identité de genre ou l'expression de genre de la victime.

Motivation de la proposition :

Sachant que :

La Belgique figure parmi les pays les plus avancés en matière de droits des personnes LGBTQIA+, mais cette avance juridique ne reflète pas toujours la réalité vécue sur le terrain. Les agressions homophobes qu'elles soient verbales, physiques, psychologiques ou numériques persistent et touchent des centaines de jeunes chaque année. Elles s'accompagnent souvent d'un sentiment d'insécurité, de honte, et d'isolement que trop peu de politiques publiques parviennent aujourd'hui à anticiper ou à prendre correctement en charge.

Les Jeunes MR affirment que la liberté individuelle, valeur centrale du libéralisme, ne peut s'exercer pleinement que si chacun peut vivre son orientation sexuelle ou son identité de genre sans peur, sans menace et sans violence. Protéger les citoyens contre la haine n'est pas une option : c'est un devoir politique et moral.

Cette motion vise à traduire cette conviction en mesures concrètes, ambitieuses et adaptées aux enjeux d'aujourd'hui :
-Un durcissement des sanctions afin d'envoyer un signal clair d'intolérance zéro envers la haine homophobe ;
-Un renforcement des moyens de prévention dans les écoles, sur les réseaux sociaux et dans l'espace public ;
-Un meilleur accompagnement des victimes, trop souvent abandonnées face aux procédures, aux traumatismes ou au silence institutionnel ;
-Une formation plus poussée des acteurs judiciaires, policiers et éducatifs pour mieux comprendre, repérer et traiter les violences homophobes.

Enfin, cette motion s'inscrit dans une volonté plus large : construire une société réellement libérale où le respect, la dignité et l'égalité ne sont pas des slogans, mais des réalités

concrètes portées par des politiques publiques fortes, des actions éducatives durables et une mobilisation collective.

Proposition concrète :

Les Jeunes MR condamnent fermement toute forme d'agression, de harcèlement ou de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Les Jeunes MR demandent un renforcement des moyens judiciaires et policiers pour mieux identifier, poursuivre et sanctionner les auteurs d'agressions homophobes.

Les Jeunes MR soutiennent la création de formations spécifiques pour les forces de l'ordre et la magistrature, afin d'améliorer l'accueil, l'écoute et la compréhension des victimes LGBTQIA+.

Les Jeunes MR encouragent la mise en place de campagnes nationales de prévention dans les écoles, les espaces publics et sur les réseaux sociaux, promouvant le respect, la tolérance et la diversité.

Les Jeunes MR affirment que la liberté de chacun de vivre et d'aimer ne doit jamais être entravée par la peur, la violence ou la haine, et réaffirment l'importance d'un environnement sociétal serein et protecteur.

Les Jeunes MR proposent de renforcer la coopération entre l'État, les associations LGBTQIA+, les collectivités locales et les acteurs de terrain afin de garantir un accompagnement de qualité, efficace et accessible à toutes les victimes.

Les Jeunes MR proposent de développer et de déployer une campagne de sensibilisation ambitieuse, structurée et durable dans l'ensemble des écoles secondaires francophones.

Motion déposée par :

Jeunes MR BHFS